

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 MAI 2025

DATE DE CONVOCATION : 16/05/2025	L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 26 mai à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'Épernon se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.				
DATE D’AFFICHAGE : 02/06/2025					
NOMBRE DE CONSEILLERS	EN EXERCICE	PRÉSENTS	POUVOIRS	VOTANTS	ABSENTS
	29	18	7	25	4
FB/TD/OR N° 2025/31	TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2025-2026				

Étaient présents : François BELHOMME, Béatrice BONVIN, Jacques GAY, Armelle THÉRON-CAPLAIN, Denis DURAND, Patricia EVENO, Dominique BONNET, Simone BEULÉ, Emmanuel SAUTEUR, Guy DAVID, Sylvie ROUZET, Cécile COMBEAU, Marc BAUDELLOT, Thomas AMELOT, Fabrice PICHARD, Roland HAMARD, Dalila DOROL, Hélène CHARRIER.

Excusés :

- Christine HABEGGER, Pouvoir à Denis DURAND
- Éric ROYNEL, Pouvoir à Emmanuel SAUTEUR
- Marie-France DURAND, Pouvoir à Jacques GAY
- Jean JOSEPH, Pouvoir à Marc BAUDELLOT
- Stéphanie RICHARD-DUHAMMEL, Pouvoir à Patricia EVENO
- Isabelle MARCHAND, Pouvoir Roland HAMARD
- Bruno ESTAMPE, Pouvoir Fabrice PICHARD

Absents : Jean-Paul MARCHAND, Philippe POISSONNIER, Claire CLAIREMBAULT, Sonia DOKOUROFF

Secrétaire de séance : Béatrice BONVIN

Vu la délibération n°2025-29 du 26 mai 2025 relative à la signature de la convention et de son avenant pour la mise en place de la tarification à 1€ ;

Considérant l'augmentation contractuelle de 2.55 % au 08 mars 2024, conformément à la formule de révision des prix du CCAP du marché signé avec ELIOR pour la restauration scolaire ;

Considérant l'augmentation du coût de la vie fixé par l'INSEE à 2 % pour l'année 2024 ;

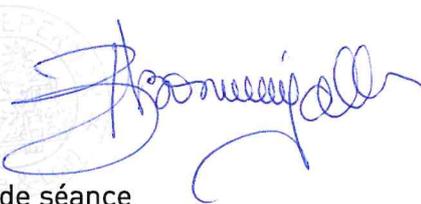
Considérant la nécessité de réviser les tarifs de restauration scolaire à compter du 1er septembre 2025 ;

Considérant l'avis de la réunion de la Commission en charge des affaires scolaires du 29 avril 2025 ;
Madame Béatrice BONVIN, Adjointe aux affaires scolaires, précise que les familles devront fournir l'attestation de quotient familial CAF avant la rentrée scolaire.

Sur l'exposé présenté, après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- **Fixe** les tarifs communaux de la restauration scolaire à compter du 1er septembre 2025 tels que présentés en annexe à la présente délibération.
- **Précise** que ces tarifs communaux seront transmis à Monsieur le Comptable public.

Fait et délibéré à Épernon,
le 26 mai 2025




Secrétaire de séance

Béatrice BONVIN




Le Maire,

François BELHOMME

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.